

Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes 2016

Au Conseil communal d'Aubonne,
Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal no 02/17, la commission de gestion, ci-après COGEST, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après COFIN, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2016.

1 Organisation

La COGEST 2016 est composée de Mmes Véronique Bezençon, Claudia Bobst, Catherine Crevoisier, Verena Gubler, Marie-Christine Saxer Studer et de MM. Thierry Bertinotti, Tanguy Perrenoud, Jean-Gabriel Rey, Christian Streit et du soussigné rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants pour l'ensemble du mandat.

La COGEST a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal d'Aubonne. Suite à une première séance de préparation des travaux, la COGEST a formé 5 sous-commissions qui ont concentré leurs travaux selon les dicastères municipaux. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le ou la municipal(e) responsable.

La COGEST s'est ensuite réunie lors de 3 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la commune. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de la Municipalité, des membres de la COFIN, du boursier communal ainsi que de la secrétaire municipale, ceci dans le but d'entendre la Municipalité répondre aux questions soulevées par les commissaires. La commission de gestion remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses à nos questions.

La commission, accompagnée de la COFIN, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la commission a visité la déchetterie de Chetry, la station d'épuration (STEP), le bâtiment dit Pavillon du Chêne et les alentours de la maison de l'équarisseur. La commission de gestion remercie toutes les personnes et les employés communaux qui ont apporté nombre de précisions et réponses aux questions posées par les commissaires.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la COGEST a travaillé en collaboration avec la COFIN. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents et par participation croisée lors des réunions. La COFIN a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Le rapport de la COFIN fait partie intégrante du présent rapport.

2 Observations sur la gestion communale

2.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz, bâtiments communaux hors scolaire. Responsable M. Luc-Etienne Rossier, Syndic

De la gestion du personnel

A une question sur le bilan de l'année écoulée au niveau du personnel, M. le Syndic répond que l'ambiance actuelle est excellente et que les tensions au niveau du greffe semblent oubliées. Suite à l'audit par la société Vicario, il a été décidé de se séparer de la responsable du greffe ainsi que de la responsable du contrôle des habitants. Par la suite, et après deux collaborations infructueuses, la Municipalité a décidé d'abandonner l'idée d'engager 0.5 EPT spécialisé dans la communication.

Il n'y a pas de responsable des ressources humaines dédié au sein de l'administration car celle-ci est trop petite. Deux collaborateurs ont reçu une formation à ce sujet, Mme Sandrine Rihs et M. David Golay. La COGEST constate cependant des lacunes comme par exemple l'absence d'entretien annuel pour l'ensemble du personnel ; seuls les collaborateurs des services extérieurs bénéficient de cette pratique. La COGEST note la réponse du Syndic qui indique que l'un des objectifs de cette législature est de mettre en place une procédure plus formelle, tout en restant légère, d'évaluation annuelle des collaborateurs. Ce point fait l'objet d'un vœu de la COGEST.

Un tableau avec les jours d'absence pour accidents et maladies, et la distinction entre les accidents professionnels ou non-professionnels et ainsi que les absences de courtes et longues durées est maintenu par le boursier annuellement. La COGEST salue la tenue de ce registre qui est un outil utile pour le suivi des collaborateurs de la commune. La COGEST souhaite aller plus loin et demande qu'un tableau synthétique pluriannuel soit élaboré et mis à jour. Ce tableau comprend en plus des rubriques faisant la distinction entre les accidents professionnels et non professionnels, le détail dans la maladie entre les congés maternité et les autres cas.

Au niveau de la formation continue, des employés communaux se forment régulièrement pour améliorer leurs compétences. La Municipalité soutient cette démarche mais ne pratique pas de politique dirigiste en la matière.

La COGEST constate que la Municipalité mandate régulièrement des entreprises externes pour la préparation des préavis et

s'enquiert si des compétences internes manquent. Le Syndic nous répond que les entreprises externes, tels que des bureaux d'ingénieurs, ne font que la partie très technique des préavis (PGA etc.), les municipaux rédigent l'essentiel des préavis et le greffe municipal apporte son soutien pour la mise en page et autres aspects administratifs.

De la
communication

La COGEST s'est intéressée à la communication de la commune : quels sont ses outils, à quelle fréquence et par quels moyens est-elle interpellée par la population ?

L'adjoite du greffe, Mme Tania Cunha Ribeiro, s'occupe de l'essentiel de la communication. Si des sujets demandaient une communication plus conséquente, une personne extérieure à l'administration serait mandatée. La COGEST tient à féliciter la commune pour la qualité des tous-ménages.

Le site Internet de la commune est régulièrement mis à jour, mais certains citoyens se renseignent toujours par téléphone.

Les citoyens s'adressent à la commune la plupart du temps par courrier ou par email. Deux à trois fois par jour, le Syndic reçoit directement un téléphone. Quand une thématique est récurrente ou que le problème est conséquent, le municipal interpellé remonte l'information pour en discuter en séance de Municipalité et le noter au PV afin d'en garder une trace. La Municipalité tient à être à l'écoute des citoyens et plusieurs manières sont possibles : venir avec un projet et demander un avis, recueillir les idées au tout début d'un projet, ou accueillir un groupe de citoyens arrivant avec un projet.

De la
récusation des
municipaux en
cas de conflit
d'intérêt

Ce sujet est d'actualité en ce moment suite à la promulgation de la nouvelle loi cantonale. Celle-ci demande que dès que le municipal a un intérêt particulier et matériel, celui-ci se récuse et ne participe ni aux débats ni aux votes. Pour la Municipalité, il est souhaitable que le municipal puisse au moins donner son avis et s'exprimer, mais c'est une souplesse qui n'est pas prévue dans la loi. La Municipalité présentera cette approche dans peu de temps au Conseil communal.

Des bâtiments

Un fonds de rénovation est alimenté à la hauteur de 0.2% de la valeur ECA de chaque bâtiment. La Municipalité est consciente que ce montant est faible mais il constitue un socle suffisant, des préavis ad hoc seront préparés selon le bâtiment.

Les rénovations sont effectuées progressivement bâtiment par bâtiment mais aussi selon des contingences telles que départ des occupants ou proposition de la direction des écoles. Actuellement la première priorité est le Centre Culturel du Chêne, les douches notamment et ensuite la construction du local du feu. La COGEST note que la commune est à la recherche depuis de nombreuses années d'un logiciel de gestion des immeubles faisant l'objet d'un permis d'habiter (un vœu de la COGEST 2013).



Le Pavillon du Chêne est un petit bâtiment régulièrement utilisé. Plusieurs réflexions ont été menées afin de trouver une autre affectation, mais cela priverait la commune d'un bâtiment utile à certaines manifestations.

Les frais extrêmement élevés d'entretien (Fr. 6600.- par année) s'expliquent par le maintien hors-gel des canalisations des toilettes et du robinet du rez-de-chaussée par un chauffage électrique. Le paradoxe : l'accès aux toilettes du sous-sol a été condamné suite à de nombreuses déprédations. La COGEST propose de mettre hors d'eau ce bâtiment afin d'éviter ces frais inutiles.

L'appartement du Collège de Pizy a été rénové et mis en valeur. Cet appartement utilisé à des fins d'urgence sociale en 2016 pour dépanner des personnes en situation difficile logera bientôt une nouvelle collaboratrice de la commune. Concernant ce point particulier de la mise à disposition de logements à des citoyens en difficulté, la Municipalité ne possède donc plus d'appartement d'urgence. Cependant la Municipalité préfère actuellement une politique de location ad hoc (par exemple une chambre à l'Hôtel du Lion d'Or ou un appartement libre de suite) afin de pouvoir faire rapidement face à toutes sortes de situation. En cas de situation extrême, la loi autorise l'utilisation des abris PC.

L'abornement de la maison de l'équarisseur a été effectué lors du projet de vente, la maison devait être séparée du reste de la parcelle comprenant également un bout de la piscine et le boulodrome. La COGEST note qu'aucune borne n'a été inscrite au cadastre.

Le projet de vente ne s'est pas concrétisé. Même si certaines personnes marquent de temps en temps un intérêt, la vente n'est plus d'actualité pour la Municipalité.



Les scouts qui l'occupent actuellement sont très satisfaits car le lieu leur permet de stocker du matériel et sa proximité de la forêt est un avantage pour eux.

Cette parcelle est certes proche de la forêt mais son affectation limite les utilisations possibles pour la commune ; ainsi si le bâtiment est détruit, il doit être reconstruit sur les murs existants ... La COGEST estime que la situation actuelle n'est pas tenable à moyen terme, notamment pour des questions de sécurité avec un toit qui menace de s'effondrer.

De la facture sociale

La participation à la facture sociale dépend des critères déterminés par le Grand Conseil, la commune a peu, voire pas d'influence sur le montant. L'objectif de la commune est un allègement de cette facture sociale en souhaitant que l'Etat modifie ses critères. Mais dans le meilleur des cas il n'y aura pas de forte réduction pour Aubonne. Une augmentation de 4% à 5% par an est constatée et ces ordres de grandeur sont anticipés au mieux dans le budget.

De l'épuration des eaux



L'état de la STEP et son avenir a été l'objet de l'attention de la COGEST qui en a fait un thème de sa visite des domaines. La commission remercie le responsable de la STEP M. Alex Gyger, qui officie depuis 10 ans, pour son parfait accueil et la visite qui s'en est suivie.

Pour le moment, aucun investissement n'est prévu, ce qui est cohérent avec le projet de STEP régionale. Un entretien rigoureux est par contre indispensable, des contrôles et des entretiens sont effectués sept jours sur sept.

La capacité maximale de la STEP est de 6000 équivalents-habitants (unité standardisée utilisée dans ce domaine). Elle traite actuellement 5400 équivalents-habitants, ce qui représente environ 1600 m³ d'eau usée par jour. Les plus grands pourvoyeurs sont IKEA, avec son restaurant qui offre plus de 1000 repas par jour, et Merck. Ces deux derniers filtrent leurs eaux avant de les verser dans les eaux usées. Malgré cela, les odeurs proviennent des graisses qui se déposent dans les conduites en provenance d'IKEA. Des travaux de nettoyage sont actuellement en cours.

Les quelques 600 tonnes de boues annuelles, résultat de l'épuration, sont déshydratées avant leur transport sur la STEP de Vidy à Lausanne pour être brûlées et chauffer des ménages lausannois. Une solution analogue et indigène n'est pas envisageable à notre échelle.



Le projet régional permettra en plus de traiter les micropolluants. Cet automne les études complémentaires devraient être terminées et les 20 communes devraient choisir le site et commencer le projet.

2.2 Bâtiments scolaires, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, conciergerie. Responsable M. Michel Crottaz, municipal

De la communication sur la disponibilité de subventions et annonces de constructions

La Municipalité admet que la stratégie de communication n'est peut-être pas optimale. Des documents sont disponibles sur le site de la commune et ceux-ci contiennent des informations relatives aux subventions, pour le domaine de l'énergie. La Municipalité encourage tout citoyen à lui communiquer tous travaux entrepris afin qu'elle soit informée et puisse également communiquer sur la disponibilité de subventions. On notera que le fonds disponible n'est que très peu engagé.

Des zones d'installations publiques (ZIP)

Qu'en est-il des ZIP sur notre commune et leur gestion ? L'acceptation par le Conseil communal du préavis 11.16 sur le PPA de Chetry est une étape importante dans la gestion des ZIP communales. Le préavis 04.17 sur le PGA sera l'autre étape importante qui donnera aux autorités communales un instrument pour le développement de notre cité. A court terme la caserne des pompiers sera migrée sur Chetry, la voirie devrait suivre d'ici quelques années. L'espace libéré au Chêne devrait permettre l'installation de nouvelles classes ou de salles de sport. La COGEST note que le seul inventaire connu des besoins en ZIP se trouve en annexe dans les documents du préavis 11.16. La COGEST estime qu'un tel inventaire tenu à jour serait fort utile et formule un vœu à ce sujet.

Du parking de la colline

Le nouveau PGA projette d'affecter cette zone en zone d'habitation de faible densité. La Municipalité estime que la configuration du terrain ne se prête pas à la construction d'un parking souterrain. La Municipalité propose que la parcelle devienne une zone de parking avec macarons spécifiques.

Au final, les coûts pour la commune s'élèvent à Fr. 23'438.- alors que cela aurait dû être neutre pour les comptes communaux. La COGEST demande à la Municipalité d'être plus attentive lors de situations analogues.

De plus la COGEST estime que le Conseil communal aurait dû être averti lors de construction de parking sur une zone affectée en zone d'installation publique (ZIP).

Du Skate Park

Des possibilités sont à l'étude. Suite à de nombreuses demandes, la Municipalité recherche activement des emplacements pour une telle installation.

La Côte International School LCIS

Lors des discussions autour du PPA de Clamogne, la COGEST a interrogé la Municipalité sur son soutien à l'implantation de cette école dans cette zone essentiellement artisanale. La Municipalité

a anticipé des synergies possibles, comme l'utilisation des salles de gymnastique. D'autres locaux sont aussi à la disposition de la commune et le partenariat avec cet établissement est appelé à se poursuivre dans les temps à venir. Cette école offre également plus de visibilité à Aubonne dans la vie régionale, ce qui est bon pour l'image de notre commune.

2.3 Ecoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Etranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, forêts, pâturages, vignes. Responsable Mme Sandra Linder, municipale

Des bibliothèques Nos deux bibliothèques sont petites mais dynamiques, portées par un personnel très motivé. Le nombre de lecteurs est stable chez les adultes, mais le nombre de prêts est en augmentation. La COGEST note que le prêt de livre sous forme électronique est possible via un lien à la plateforme Bibliomédia qui donne accès à la bibliothèque électronique (10 livres/mois).

Des cantines Les cantines relèvent de l'autorité de l'ASSAGIE. Quelques 300 élèves sont accueillis chaque jour sur les 3 sites d'Aubonne, de Gimel et d'Allaman. Pour Aubonne, ce sont environ 200 élèves qui se répartissent en 1/3 pour les primaires (7-8) et 2/3 pour les secondaires (9-10-11). Les 5-6 sont accueillis au Ballon Bleu. Notons que sur Aubonne, les 9-10-11 mangent également en ville, ce qui est profitable aux commerces aubonnois !

Question nourriture, diverses options sont offertes : des menus (livrés par la société EL DORA / LCIS), des pizzas, des sandwiches, des salades, des desserts « fait maison ». Les élèves disposent également de 6 micro-ondes. Et les pique-niques sont acceptés.

La Municipalité juge que le personnel est adéquat et bien formé.

De la prévention jeunesse Mme Sandra Linder a réinstauré des « Table Ronde de la prévention jeunesse » qui réunissent deux fois par an divers acteurs de la prévention : Police, centres des jeunes, travailleurs sociaux de proximité (M. Gérald Magnin), les concierges, des représentants des cantines, la direction des deux établissements scolaires, des municipaux et le CODIR de l'ASSAGIE.

La COGEST salue cette initiative. Elle démontre bien que la prévention est l'affaire de tous.

2.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile, Responsable M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

Des assistants de sécurité publique (ASP)

Les trois ASP ont de cahiers des charges très similaires. Mme Rachel Blaser coordonne les activités et son statut de responsable de la sécurité publique lui a fait changer de classe (+ CHF 10'000 pour un 70%). Ces employés communaux ne sont pas des policiers. Leurs horaires sont ceux des bureaux de 7h à 17h. En fonction des besoins, manifestations par exemple, ils se mettent à disposition et font des heures supplémentaires qui sont compensées. Leur cahier des charges mentionne la patrouille aux abords des établissements scolaires et le travail de proximité avec les enfants.

Ainsi, le site scolaire du Chêne est surveillé tous les matins et tous les après-midis, soit environ 1 heure par jour et selon les disponibilités, lors de la dépose/charge des enfants. Une présence est indispensable pour assurer l'ordre et la sécurité afin de réguler les flux. Après plusieurs semonces, des amendes sont distribuées.

La formation (brevet ASP) se monte à Fr. 12'000.-, l'employé formé s'engage à demeurer 3 ans à son poste.

Les ASP, à raison d'une demi-journée par semaine, assurent leur rôle auprès des communes d'Allaman, Etoy, Féchy et Gimel. Le montant couvre largement les frais. La Municipalité n'a pas l'intention d'offrir cette prestation à de nouvelles communes.

La COGEST juge qu'une sécurité plus étendue durant les heures de pointe en ville, soit de 17 à 18 heures, est nécessaire. La présence des ASP peut être réalisée en adaptant les horaires de travail de ces collaborateurs sans augmenter les EPT.

De la Gendarmerie

Six gendarmes sont affectés au poste d'Aubonne. Le poste n'est pas ouvert à toute heure, il n'est ouvert que si un gendarme est sur place. On ne passe presque plus physiquement au poste pour la dépose de plaintes, celles-ci se font désormais par Internet. La Municipalité est globalement ravie des prestations depuis l'arrivée du nouveau chef de poste. Elle note la bonne collaboration avec les différents acteurs (école, travailleurs sociaux) lors de réunions trimestrielles.

De l'énergie	<p>Une démarche Agenda 21 est envisagée mais la Municipalité n'a pas, à ce stade, d'avis sur la plus-value.</p> <p>Contrairement au Municipal en charge, le personnel communal n'a pas de compétences spécifiques en termes d'énergie. Les formations proposées sont nombreuses sur le sujet. La Municipalité soutient les formations selon les besoins et les disponibilités des intéressés.</p>
Du fonds de réserve « Energies renouvelables »	<p>L'information sur le fonds se fait de manière régulière à l'aide de tous-ménages et également au guichet du service des travaux. Les demandes sont adressées à la Municipalité qui statue sur la base du règlement. Il est envisagé de faire évoluer ce règlement.</p> <p>La COGEST estime que l'information est insuffisante et propose que la commune se dote d'une check liste qui recense de manière complète les différentes possibilités de subsides à titre de l'énergie renouvelable. Ceci fait l'objet d'un vœu.</p>
De l'éclairage publique	<p>La COGEST a consulté les études comparatives en mains de la Municipalité sur les différentes options (LED versus sodium). Les critères de choix sont le portemonnaie et les considérations écologiques. On notera que l'installation de LED nécessite le changement complet du luminaire. Dans certains cas, la cohérence des tons des lumières est privilégiée.</p> <p>La COGEST entend les arguments de la Municipalité mais est d'avis qu'une politique rigoureuse de déploiement systématique de l'éclairage LED est nécessaire, ceci pour des raisons écologiques.</p>
De l'information sur les transports publics	<p>La Municipalité ne fait pas d'information particulière sur la disponibilité des options offertes. Le contrat MOBILITY, encore jeune, n'est actuellement pas rentable mais offre beaucoup de satisfactions aux utilisateurs. Les abonnements « cartes journalières » sont rentables pour la première année et la prestation est appréciée.</p>
De la liaison entre Allaman et Aubonne	<p>D'aucuns auront constaté qu'il manque des liaisons entre la gare d'Allaman et Aubonne, par exemple en milieu d'après-midi. La Municipalité précise que si de nouveaux horaires sont à trouver, il revient à la commune qui le demande de garantir le déficit en cas de sous-utilisation. Ce n'est que si la ligne est utilisée à plus de 30% qu'une subvention est disponible de la part de la Confédération et du Canton.</p> <p>La COGEST forme le vœu que la Municipalité approche l'ARCAM et établisse les lignes de bus aux horaires manquants. La commission estime que cet investissement se justifie comme incitation à l'utilisation systématique des transports publics.</p>

- Du P+R Allaman La problématique est connue et dans les mains de plusieurs acteurs : les communes d'Allaman et d'Aubonne, les CFF, l'ARCAM Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges, etc. La situation est ralentie car la zone se trouve dans un plan d'affectation géré par le canton ...
- Une solution se dessinerait du côté d'IKEA. En attendant des jours meilleurs, une possibilité est offerte par le parking d'OUTLET Aubonne qui accueille aimablement les utilisateurs, tout en demandant de parquer les véhicules en laissant la priorité à ses clients. Notons que Merck a trouvé une solution en partenariat avec la Coop.
- Des parkings et des macarons La Municipalité estime qu'il y a suffisamment de places de parc sur la commune (avec ou sans macaron) et plus ou moins proches des lieux d'habitation. Mais cela implique que les habitants se déplacent un peu pour trouver une place de parc, surtout les habitants de la vieille ville (cependant, la place du Château est à disposition la nuit).
- Macarons A zone vieille ville : 72 macarons ont été distribués et 40 personnes sont en liste d'attente. Macarons B périphérie : 46 macarons ont été distribués et 7 personnes sont en liste d'attente.
- Du parking au Cœur du Chêne Après une petite enquête sur place, la COGEST estime que la situation du parking autour du collège est chaotique. Toutes les zones - principalement blanches, illimitées ou limitées à 7h - de même que la zone herbeuse devant le terrain de foot sont occupées par des enseignants.
- Les enseignants disposent actuellement de 36 macarons dont 20 à charge de la commune. Ces 20 macaron (macaron B ECOLE) sont gérés par la Direction des écoles. Deux zones de parking (blanches) signalées sont réservées à cet effet au ch. des Liserons et au ch. du Collège.
- Les autres 16 places sont des macarons B standards payants. La réfection du ch. des Sapins a ajouté une dizaine de places blanches. 5 places blanches illimitées sont sises au ch. des Charmilles (tennis).
- Cependant, une partie des habitants, le personnel de l'UAPE, les utilisateurs du terrain de foot ou des terrains de tennis ne sont pas en mesure de se parquer durant les périodes scolaires.
- La COGEST forme le vœu que la Municipalité élabore et met en place un concept de parcage pour la zone du cœur du Chêne, qui vise à aligner les durées permises de stationnement avec les besoins des riverains.

Signalisation
routière au Cœur
du Chêne

Les panneaux de signalisation ne sont pas clairs voire incohérents sur le chemin des Liserons

- ❑ Au début du chemin panneau interdiction de circuler avec précision « exceptés riverains, service du feu, corps enseignant et services publics ».
- ❑ Au niveau de la voirie, la limitation devient « exceptés service du feu et services publics ».

Il y a également incohérence à l'intersection avec la rue du Chêne avec un céder le passage alors qu'on est en zone 30.

La COGEST forme le vœu que la signalisation dans le quartier du Chêne soit adaptée de manière à permettre une circulation cohérente et assurer la sécurité des enfants.

Parking des
motos

En faisant un sondage des places de parc, la commission a constaté que les places dédiées aux motos en ville (Fossés-Dessous, rue Neuve, derrière le kiosque) peu voire pas utilisées alors que certaines motos sont parkées sous les halles de la Maison de Ville.

La COGEST demande à la Municipalité que les halles soient clairement signalées comme place publique, en remettant les panneaux d'interdiction de parquer pour les motos et vélomoteurs et qu'elle enjoigne les propriétaires utilisant cet espace à utiliser les places de parking existantes.

2.5 Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sports, sociétés locales – Travaux (Voirie, Services Parcs et jardins, cimetièrre, ordures ménagères et déchets, cours d'eau, chemins communaux) – Sécurité sociale (Santé publique). Responsable M. Pascal Lincio, municipal

Points d'informations Le municipal responsable indique qu'il serait en effet intéressant de revoir et multiplier les points « i » Informations aux touristes : à partir des grands panneaux « plan d'Aubonne » vers la poste et vers le kiosque.

Notons que le kiosque touche une subvention communale, jugée importante par la COGEST, pour la mise à disposition de « flyers ». La COGEST note également le rôle important tenu par les commerçants d'Aubonne dans les réponses aux questions des visiteurs.

De la subvention à la culture La Municipalité rappelle que la subvention de Fr. 1'500.- par an aux quelques 40 sociétés d'Aubonne n'est pas automatique et qu'il faut la demander chaque année. La COGEST note que la mise à disposition gratuite des locaux est la première aide de la commune aux sociétés locales.

De l'attribution des appartements à loyer modéré La COGEST s'est penchée sur la procédure d'attribution des quelques 40 appartements à loyer modéré que possède la commune. La Municipalité se réunit et pèse les éléments de chaque candidature. Les locataires ne font pas l'objet d'une revue systématique et périodique qui détermine si les conditions d'accès sont toujours valables mais elle est au courant des changements de situations financières via la bourse communale et suit régulièrement ce sujet.

Du projet de sentier pédagogique Le projet de « sentier pédagogique » le long de l'Aubonne, lancé par Gisèle Burnet, en collaboration avec Pro Natura et La Maison de la rivière avance. M. Rubin de la Maison de la rivière a pris les choses en main : ce projet sera financé par les différentes communes concernées.

De la bande herbeuse du clos d'Asper De la lavande sera plantée le long de la bande herbeuse du Clos d'Asper.

De la déchetterie La déchetterie de Chetry a fait l'objet de la visite des domaines. La COGEST remercie MM. Pelat père et fils de la société DESA www.desa-sa.ch pour les réponses très professionnelles aux questions qui ont été posées, en particulier sur la problématique de l'élimination des plastiques. Cette société spécialisée a été mandatée par la Municipalité pour la gestion de la déchetterie intercommunale. Cette externalisation permet de libérer environ

un EPT communal.

Une de ses premières tâches sera le remplacement des escaliers d'accès aux plateformes qui sont très raides et inaccessibles aux personnes âgées.

La forte augmentation, notée en pages 66 et 67 du préavis est due en partie à l'augmentation du « littering » soit les poubelles « sauvages » ou par la dépose dans les poubelles publiques de déchets qui devraient se trouver dans les sacs taxés.

L'ouverture de nouveaux « éco-points » en ville d'Aubonne se heurte aux problèmes déjà rencontrés de place disponible, de nuisances sonores et de choix des déchets de l'éco-point. La COGEST propose que la Municipalité rappelle à la population les emplacements des éco-points et le type de collecte.

Pour rappel, les petites entreprises paient Fr. 200.- par an pour avoir accès à la déchèterie, puis un supplément en fonction de la quantité qu'ils amènent.

La COGEST souhaite que la prise de gestion par la société DESA soit l'occasion d'étendre les horaires d'ouverture, afin de tenir compte des contraintes horaires d'une partie de la population active.

Des parcs et jardins

La commune n'utilise plus de glyphosate, les mauvaises herbes étant désormais brûlées. Ce fait peut être communiqué à Greenpeace afin que la commune d'Aubonne ne soit plus marquée de rouge dans le classement.

La COGEST salue cette action et espère que cet exemple sera repris par les particuliers.

3 Rapport de la COFIN

Ci-après, lecture du rapport de la commission des finances.

4 Vœux

Conformément à ses attributions, la commission de gestion renouvelle des vœux des commissions de gestion précédentes et présente ses vœux à la Municipalité.

Vœu COGEST 2014

- ❑ La Municipalité établit ou actualise le cahier des charges de chaque poste, le fait signer par le collaborateur et effectue une évaluation annuelle du travail de ce dernier. En conjonction, un organigramme hiérarchique sera établi.

Vœux COGEST 2015

- ❑ Les vestiaires du Centre Culturel et Sportifs sont rénovés.
- ❑ La Commune se dote d'un outil performant pour la gestion des bâtiments.

Vœux COGEST 2016 : la commune d'Aubonne

- ❑ Se dote d'un tableau synthétique pluriannuel avec des rubriques faisant la distinction entre les accidents professionnels et non professionnels et pour la maladie entre les congés maternité et les autres cas.
- ❑ Met hors eau le bâtiment du Pavillon du Chêne.
- ❑ Maintient un inventaire des besoins communaux en ZIP.
- ❑ Améliore la sécurité, assurée par la présence des ASP, durant les heures de pointe en ville, soit de 17 à 18 heures.
- ❑ Applique une politique rigoureuse de déploiement systématique de l'éclairage LED.
- ❑ Etablit des lignes de bus aux horaires manquants.
- ❑ Etends les horaires d'ouverture de la déchetterie, afin de tenir compte des contraintes horaires d'une partie de la population active.
- ❑ Elabore et met en place un concept de parcage pour la zone du cœur du Chêne, qui vise à aligner les durées permises de stationnement avec les besoins des riverains.
- ❑ Adapte la signalisation dans le quartier du Chêne de manière à permettre une circulation cohérente qui assure la sécurité des enfants.
- ❑ Signale les halles comme place publique et enjoint les propriétaires de motos utilisant cet espace à utiliser les places de parking existantes

5 Conclusion

Au terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la COFIN, nous formulons un constat positif sur la gestion de la commune d'Aubonne par la Municipalité.

La COGEST remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail. Toutes et tous se sont montrés précis dans les réponses à nos questions, démontrant par là une bonne connaissance des multiples dossiers dont ils ont la charge. Ils s'acquittent avec compétence de leurs tâches et assument les responsabilités, budgétaires notamment, qui en découlent.

La COGEST souligne avec plaisir les contributions des employés communaux à œuvrer pour le bien communal et c'est sur cette conclusion que la commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. d'adopter
 - les comptes 2016 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 30'661'786.59 aux recettes, Fr. 31'363'204.06 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissement par un excédent de charges de Fr. 701'417.47
 - le bilan de la commune avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 45'347'380.13, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'982'169.56
2. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 et de lui donner décharge
3. de donner décharge de leur mandat aux commission de gestion et des finances.

Aubonne, le 6 juin 2017

Pour la commission de gestion
Le rapporteur

Nicolas Rosat

Annexe : Rapport de la commission des finances (COFIN)